

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/VAL/N/4/JAM/2
1^{er} décembre 2000

(00-5208)

Comité de l'évaluation en douane

Original: anglais

NOTIFICATION CONCERNANT LA DÉCISION AU TITRE DU PARAGRAPHE 1 DE L'ANNEXE III DE L'ACCORD SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE VII DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE DE 1994

JAMAÏQUE

La Mission permanente de la Jamaïque a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 21 novembre 2000.

Conformément au paragraphe 2 de la décision du Comité visant à accorder à la Jamaïque une prolongation de la période de transition (G/VAL/24) et pour faire suite au rapport verbal présenté à la réunion du Comité le 7 novembre, on trouvera ci-joint le rapport écrit sur la situation de la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation en douane et sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail à l'annexe I de la décision.

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'ÉVALUATION PAR LA JAMAÏQUE AU 30 OCTOBRE 2000

Conformément à l'engagement pris par la Jamaïque dans sa demande (en vertu de l'article 20:2 sur l'Accord sur l'évaluation) visant à ce que soit prolongée d'un an la période de transition pour la mise en œuvre, la Jamaïque a fait un effort concerté pour terminer ses préparatifs.

Malgré cet effort toutefois, il y a eu un certain retard dans le calendrier de réalisation de certaines activités, qui étaient indiquées dans le programme de travail présenté avec la demande de prolongation. Cette situation est attribuable à certains des mêmes problèmes, qui étaient indiqués dans la demande de prolongation, notamment la pénurie de ressources humaines compétentes et les restrictions budgétaires ayant un effet sur la trésorerie.

Il est néanmoins prévu que la Jamaïque sera quand même prête à la mise en œuvre de l'Accord au plus tard le 9 mars 2001.

Adoption de la législation

Comme il était indiqué dans la demande de prolongation en vertu de l'article 20:2, la Jamaïque a cherché à faire en sorte non seulement que la législation nationale corresponde à l'esprit de l'Accord, mais aussi que les dispositions soient en vigueur pour que la perte de revenus et la

sous-évaluation soient limitées. L'équipe technique chargée de la législation a par conséquent travaillé avec diligence à cette fin.

Les progrès dans la rédaction du projet de loi ont toutefois été entravés du fait que, en raison des nombreux travaux à accomplir en même temps au Bureau de l'Avocat parlementaire en chef, on a manqué de temps. C'est que d'autres mesures législatives très importantes et exigeant beaucoup de temps, comme la restructuration complète du cadre réglementaire du secteur des assurances, ont retenu l'attention des rédacteurs en même temps que la législation sur l'évaluation. Il a donc fallu beaucoup de temps pour que les modifications soient rédigées.

La Jamaïque est toutefois heureuse de signaler que le projet de loi a été examiné par le Cabinet et autorisé par le Comité législatif, et qu'il est maintenant devant le Cabinet pour approbation en vue d'être déposé au Parlement. Il est maintenant prévu que la législation sera prête à être mise en vigueur au plus tard dans la deuxième semaine de janvier 2001.

Préparation des procédures administratives

La préparation des procédures administratives est en bonne voie et devrait être terminée d'ici la fin de novembre. Cette activité a été facilitée grâce à un manuel, fourni gracieusement par le Ministère des douanes et de l'accise du Royaume-Uni, qui a continué à jouer le rôle de guide dans la préparation à la mise en œuvre par la Jamaïque. On a aussi utilisé le manuel récemment publié sur le contrôle douanier de la valeur, de même que les lignes directrices sur la rédaction de la législation nationale sur l'évaluation pour la mise en œuvre de l'Accord sur l'évaluation, l'un et l'autre rédigés par l'Organisation mondiale des douanes.

Des rajustements des renvois aux parties utiles de la législation devront éventuellement être apportés à ces procédures si des modifications du projet de loi devaient être présentées au Parlement.

Formation

Le calendrier de formation indiqué dans le programme de travail original a dû être modifié en raison des modifications du calendrier du formateur en provenance de l'étranger.

Formation par l'Organisation mondiale des douanes

L'Organisation mondiale des douanes a accédé à la demande d'assistance technique par la Jamaïque et avait promis au départ de fournir un formateur en septembre 2000. Cette date a été repoussée à octobre 2000 et encore une fois à la mi-janvier 2001.

Formation par la Conférence douanière inter-Caraïbes (CDI)

La Jamaïque a également demandé à la CDI de l'aider pour la formation, puisqu'il a été reconnu que le cours d'une semaine offert par l'OMC serait insuffisant. La CDI a approuvé la demande et a offert de fournir des formateurs en provenance du Canada, qui devaient commencer la formation en octobre. Cette initiative a toutefois été retardée en raison de problèmes personnels et les formateurs canadiens doivent maintenant arriver en Jamaïque le 13 novembre 2000 pour une mission exploratoire de la situation. Les dates concrètes pour la formation et le contenu du cours seront déterminés à ce moment-là.

Formation à l'étranger

Un fonctionnaire local qui joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de l'Accord a suivi un cours d'une durée d'un mois, offert sous les auspices du Secrétariat du Commonwealth et du

gouvernement de l'Inde. Les connaissances qu'il a ainsi acquises lui seront très utiles pour faire la formation du personnel local.

Acquisition de l'infrastructure

Locaux, ameublement, ordinateurs

En raison des contraintes budgétaires, on n'a pu acquérir l'infrastructure nécessaire, ce qui entraînera un certain retard dans la réalisation de cette activité et entravera les préparatifs pour l'utilisation de la base de données.

Pour obtenir les locaux nécessaires au logement du service chargé de mettre en œuvre l'Accord, il a fallu déménager d'autres services ailleurs, de sorte que les coûts prévus au départ ont été dépassés. Ce problème est actuellement en voie de règlement et le service sera en partie logé d'ici la fin de décembre 2000; les locaux pour la totalité de l'effectif seront prêts à la fin de janvier 2001. Environ la moitié de l'ameublement nécessaire a déjà été acheté et le reste sera fourni dès que les locaux seront prêts. Vingt-cinq ordinateurs ont maintenant été commandés et seront livrés d'ici la fin de décembre 2000.

Établissement du service d'évaluation

La structure du service a été approuvée, toutes les descriptions de travail ont été rédigées et les postes ont été classés aux fins de la rémunération, et l'autorisation de doter ces postes a été reçue. Les postes supérieurs du service ont été annoncés et les entrevues devraient avoir lieu dans la troisième semaine de novembre. Le personnel supérieur sera donc en place pour participer à la mise en œuvre à partir du début de décembre 2000.

Création d'une base de données informatique

Source du financement

Le financement pour l'informatisation de l'ensemble du Ministère des douanes doit provenir du Projet de modernisation douanière, mais les fonds ne seront pas disponibles avant l'exercice 2001-2002. Pour respecter l'échéance de mars, l'informatisation du processus d'évaluation est par conséquent limitée aux activités pour lesquelles le financement a déjà été approuvé dans le budget des douanes pour l'exercice 2000-2001.

Choix du progiciel

Cette activité a également été transférée au Projet de modernisation douanière et les mêmes contraintes existent. Un appel d'offres sera lancé dès que les fonds seront disponibles.

Conception des liens informatiques

Il existe maintenant des installations permettant l'établissement de liens entre les principaux points de collecte dans les systèmes douaniers. Toutefois, les autres points de collecte (sauf pour trois opérations très mineures) disposent de systèmes autonomes qui permettront seulement le signalement des éléments à risque élevé. Rien n'est prévu pour l'établissement de liens avec un système central pour l'instant, et cette tâche devra être entreprise par le Projet de modernisation douanière.

Installation du nouveau système

La conception du nouveau système devrait être terminée d'ici la fin de novembre. L'installation du nouveau système informatique aura lieu dès que les ordinateurs seront installés à la fin de décembre 2000.

Établissement de la liste des éléments à risque élevé

Pour repérer les secteurs qui présentent le risque le plus élevé de sous-évaluation et de perte de revenus, la Jamaïque s'inspire de l'expérience d'autres pays qui ont mis en œuvre l'Accord, de même que des points abordés dans le manuel sur le contrôle douanier de la valeur. Une liste des éléments les plus nombreux est également en voie de préparation.

Mise à jour de la liste des parties liées

L'établissement de la liste des parties liées maintenant connues des autorités douanières sera terminé d'ici la fin de décembre 2000. Le personnel supérieur du service, qui aura été nommé, supervisera cette activité. La mise à jour de la liste se poursuivra toutefois dans le cadre de l'activité de gestion du risque du nouveau service.

Définition des sources de données

Cette activité est permanente et l'intégration devrait être terminée d'ici la fin de janvier 2001 avec la nomination de l'agent chargé de la recherche.

Campagne de publicité

Un guide à l'intention du public est actuellement en voie d'impression et sera prêt au début de décembre 2000. La première allocution prévue à l'intention des parties intéressées doit être prononcée à l'occasion d'un séminaire organisé par l'Institut des comptables agréés, les membres des professions juridiques et comptables et les courtiers en douane.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'ÉVALUATION
(en date du 30 octobre 2000)

Activités	2000			2001		OBSERVATIONS
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	
Adoption de la législation		→				
Préparation des procédures administratives	←→		←→			L'achèvement de cette activité est subordonné à l'adoption de la législation
Formation						
Formation des formateurs	←→))
Formation des autres membres du personnel	←→)Retard attribuable à la non-disponibilité des formateurs de l'étranger et)
Formation des vérificateurs)Adoption de la législation)
Formation des courtiers en douane				←→))
Fourniture de l'infrastructure (locaux, ameublement, ordinateurs)			→			Insuffisance de la trésorerie
Création de la Division de l'évaluation						Terminé
Élaboration de la structure						Terminé
Établissement des descriptions de travail						Terminé
Approbation de la structure et du classement du personnel						Terminé
Recrutement/nomination						En cours

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR L'ÉVALUATION
(en date du 30 octobre 2000)

Activités	2000			2001		OBSERVATIONS
	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	
Création de la base de données informatique						
Source du financement						Activité transférée au Projet de modernisation douanière
Choix du progiciel						Activité transférée au Projet de modernisation douanière
Conception des liens informatiques	→					En cours
Installation du nouveau système			→	*	→	Installation complète transférée au CMP
Création de la base de données manuelle						
Établissement de la liste des éléments à risque élevé	→					En cours
Mise à jour de la liste des parties liées	←	←	←	←	→	En cours
Définition des sources de données			→			En cours
Campagne de publicité		←	←	←	→	
Mise en œuvre le 9 mars 2001						

* Installation partielle